

Edito

Chères Lagordaises,
Chers Lagordais,
Avant toute chose, je voudrais vous adresser mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, avec une attention toute particulière pour les nouvelles familles que nous nous devons d'accueillir dans les meilleures conditions. C'est pourquoi, en 2024, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs vont être considérablement agrandis pour répondre au nombre croissant de nos enfants. C'est pourquoi, en 2024, nous allons continuer à faire avancer le projet de rénovation-extension du groupe scolaire du Treuil des Filles. Mieux accueillir, c'est aussi favoriser les commerces de proximité sur le quartier du Lignon et du Parc Atlantech ; ce sera le cas dès cette année dans la rue François Hennebique. 2024 verra également le début des travaux de la nouvelle piste cyclable entre Lagord, L'Houmeau et La Rochelle, constituant une offre de mobilité alternative supplémentaire après la piste créée en 2023 pour rejoindre Nieul-sur-Mer. 2024 sera également la poursuite de nos efforts pour réduire les nuisances sonores (rocade, aéroport) ou sanitaires (utilisation de pesticides sur nos terres agricoles).

En 2024, nous serons bien sûr aux côtés de la Communauté d'Agglomération, notamment pour tous les sujets structurants comme la future caserne des pompiers, le projet d'échangeur routier du Fief Rose, la nouvelle entrée de ville du côté des Gonthières, ou encore la piscine communautaire prévue près du stade du Moulin Benoist. Tout cela ne pourra se faire sans l'implication de chaque habitant ; la création en 2023 d'une assemblée citoyenne à Lagord va dans ce sens. Dans l'attente de vous rencontrer prochainement, je vous souhaite à nouveau beaucoup d'énergie, de bonheur et de santé pour cette nouvelle année



Antoine Grau,

Maire de Lagord

1^{er} Vice-Président de la CdA
de La Rochelle

ÇA S'EST PASSÉ AVEC VOUS

■ NOËL AVANT NOËL...



Trois jours de déambulation dans les rues, les écoles, les EHPAD, les commerces, les clubs sportifs, ou encore les espaces municipaux de notre commune, puis un après-midi de fête organisé dans la salle polyvalente : du 13 au 16 décembre, Lagord a vécu au rythme des pas de « Papa Noël ». Si celui-ci a été, comme d'habitude, disponible et attentionné, la municipalité souhaite aussi remercier pour leur aide précieuse dans l'organisation de l'événement les associations, les commerçants, le centre socioculturel, les services municipaux et tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite de ces festivités. Un grand merci également à Jean-Claude Fournier, photographe de renom établi à Lagord, pour ses clichés de notre « Rêvons Noël 2023 ».

■ LA MÉDIATHÈQUE A FÊTÉ SES 20 ANS

Des ateliers en tous genres (Dada, découverte du conte, écriture, broderie japonaise, badge, battle de « super-héros »), un concert de l'Harmonie Sainte-Cécile, une nouvelle séance des Bébélomanes, une exposition-rétrospective d'une artiste lagordaise, une journée-anniversaire avec la projection d'un film commémoratif, un spectacle de contes des 20 ans et un cocktail : du 14 novembre au 2 décembre, la célébration des deux décennies de vie culturelle de notre médiathèque municipale a été grandiose.



■ UN TÉLÉTHON 2023 RÉUSSI



Co-organisé par les comités de quartier Vendôme-la Vallée et de La Plouzière, le Téléthon « musclé » 2023 de Lagord a permis une collecte de 4 616,32€, une somme remise à l'AFM-Téléthon. Dictée humoristique, marche, activités sportives, danse, pétanque, loto et soirée « apéro-concert » : le programme, riche et varié, a permis à de nombreux Lagordais de se montrer solidaires de cette belle cause. Merci à eux ainsi qu'aux commerçants, aux partenaires, aux associations, aux écoles et aux résidences EHPAD qui ont contribué à la réussite de cette manifestation annuelle. A noter également qu'un vélo a été remis à l'heureuse gagnante de la tombola dans le magasin GO SPORT implanté sur notre commune.

■ LES VŒUX DANS LES QUARTIERS

Antoine Grau, maire de Lagord, et l'équipe municipale avaient invité tous les Lagordais à la présentation de leurs vœux dans les quartiers de la commune. Ainsi, samedi 13 janvier dans la salle Gaston-Gaillard, samedi 20 janvier dans la salle du Lignon et samedi 27 janvier à la médiathèque, les habitants ont pu rencontrer leurs élus avant de partager avec eux le verre de l'amitié. Mardi 16 janvier, c'est dans la salle polyvalente que plusieurs acteurs du territoire avaient été conviés à assister à la cérémonie des vœux institutionnels.





DROITS & DEVOIRS

Cette rubrique, nouvelle, marque la volonté de rappeler les droits et les devoirs de chacun d'entre nous. Premier sujet : le stationnement.

Stationnement, mode d'emploi

Quelle différence entre arrêt et stationnement ?

- **L'arrêt**, c'est une immobilisation momentanée du véhicule sur la chaussée. Un véhicule est considéré comme arrêté si son conducteur se trouve à l'intérieur ou à proximité, pour laisser monter ou descendre des passagers, charger ou décharger le véhicule, dans tous les cas pour réaliser une action de courte durée.



- **Le stationnement** est généralement plus long que l'arrêt, avec le moteur du véhicule éteint et le conducteur éloigné de ce dernier.



Que ce soit pour l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule, celui-ci ne doit ni gêner la circulation, ni représenter un obstacle dangereux pour les piétons et les cyclistes. De même, il est formellement interdit de s'arrêter ou de stationner sur le trottoir, sauf si un marquage au sol l'autorise.



Quelques règles à respecter

Sur une chaussée à double sens, l'arrêt ou le stationnement se fait exclusivement à droite dans le sens de la marche le long du trottoir.

Sur une chaussée à sens unique, l'arrêt ou le stationnement peut se faire à droite et à gauche.

Dans certaines zones, c'est la signalisation réglementaire du code de la route qui s'applique, les panneaux signalant si l'arrêt est autorisé et non le stationnement, ou si les deux sont interdits.

Quelques infractions à éviter

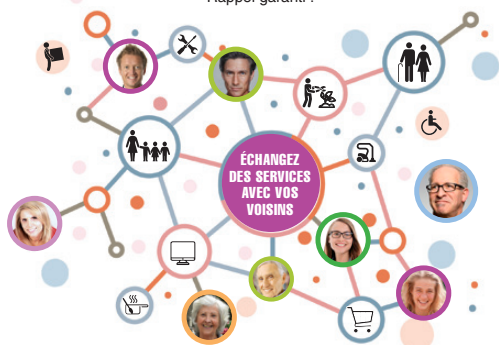
- Les véhicules ne sont pas autorisés à rester stationnés plus de sept jours consécutifs à la même place sur le domaine public sans bouger. C'est considéré comme un stationnement abusif (article R 417-12 du code de la route). La verbalisation s'élève à 35 euros et la mise en fourrière du véhicule est demandée.
- L'arrêt ou le stationnement sont interdits au niveau d'une intersection, au niveau d'un virage, au sommet d'une côte et l'arrêt ou le stationnement sur les trottoirs et les passages piétons. Le stationnement ou l'arrêt sur les voies réservées aux cycles, bus, taxis ou véhicules lents (article R 417-11 du code de la route) aussi. La verbalisation s'élève à 135 euros et la mise en fourrière du véhicule est demandée.
- Le stationnement en double file, sur un emplacement réservé aux livraisons, devant l'entrée/sortie carrossable d'un immeuble (article R417-10 du code de la route) n'est également pas autorisé. La verbalisation s'élève à 35 euros et la mise en fourrière du véhicule est demandée.
- Le stationnement sur un emplacement GIG ou GIC handicapés n'est pas non plus autorisé (article R 417-11 du code de la route). La verbalisation s'élève à 135 euros et la mise en fourrière du véhicule est demandée.

Nous vous informons que les agents de la police municipale vont réaliser une campagne de sensibilisation et de prévention dans les jours, les semaines à venir.

L'ÉCHANGE DE SERVICES

UN SYSTÈME D'ENTRAIDE HUMAINE ENTRE CITOYENS

Pour pratiquer des échanges équitables de biens, de services et de savoirs, rejoignez le groupe WHATSAPP **sel services Lagord** en appelant le **06 81 24 65 41**. Rappel garanti !



www.lagord.fr
@mairielagord
mairielagord



QUESTIONS-REponses

Deux semaines avant chaque conseil municipal, les Lagordais sont invités, via le site **internet lagord.fr**, à poser des questions aux élus, qui y répondront lors de l'une des séances suivantes.

Question d'Edwige Feuillère : « Vous nous avez promis une évaluation des zones de rencontre et des chicanes implantées sur les chaussées de la commune : quand pensez-vous procéder à cette évaluation ? Qui procède à cette évaluation ? »

Réponse apportée par Philippe Guignouard, Adjoint en charge de la voirie, des espaces verts, des bâtiments communaux et du cimetière, lors du conseil municipal du 22 novembre 2023 : « Nous nous étions effectivement engagés à présenter aux habitants le fonctionnement des chicanes et du reste du dispositif nécessaire pour tester trois zones 20 : une rue du Cimetière, une à proximité de la mairie et une devant le centre commercial des Oiseaux de Mer. Si la première va être mise en place de façon définitive et la deuxième en partie, la troisième a été l'objet de remarques pertinentes de la part de plusieurs personnes, ce qui va susciter quelques modifications pour améliorer la circulation, principalement au niveau du carrefour entre les rues des Oiseaux de Mer, des Cigognes et de la voie faisant le tour des commerces. Sur ce site, nous allons également profiter du nouvel aménagement du kiosque des Echassiers pour marquer encore davantage l'écluse centrale afin de faire ralentir les automobilistes. »

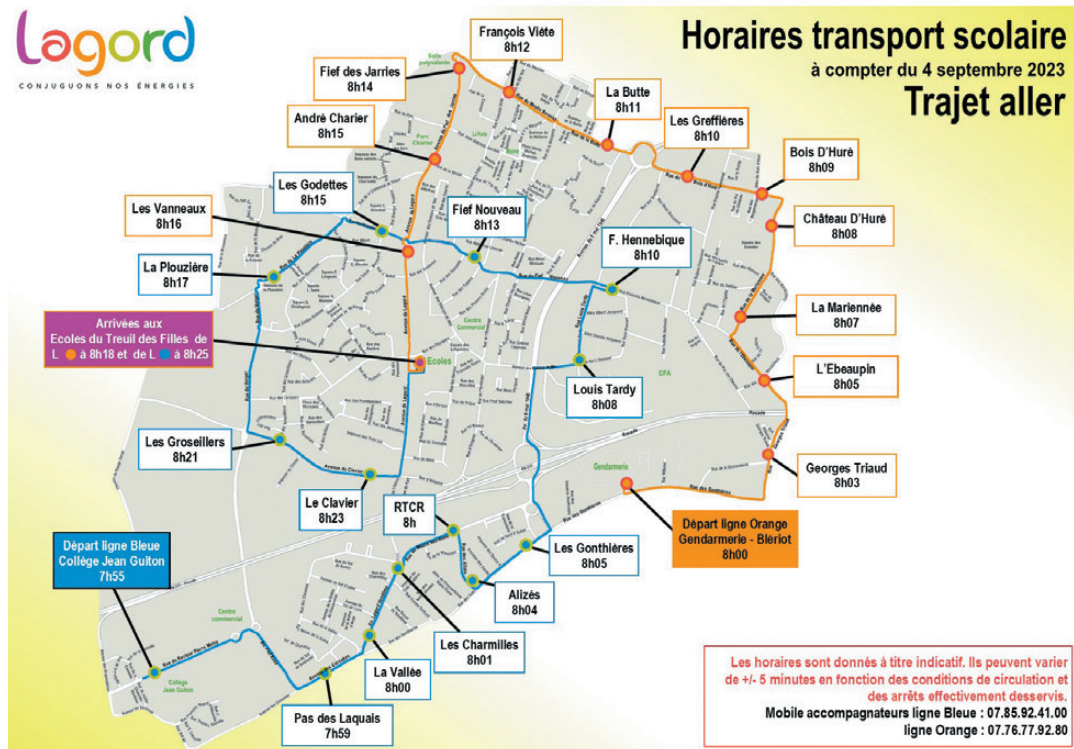
LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Depuis la rentrée de septembre 2023, le service de transport scolaire des élèves des écoles du Treuil des Filles s'est étoffé et a évolué vers davantage de confort d'utilisation. Rappel des principaux changements.

Modification de parcours : avec la desserte de 7 nouveaux arrêts et la création de deux nouvelles lignes (ligne Orange et ligne Bleue), le réseau mis en place permet de mieux couvrir le territoire de notre commune, et ainsi de mieux répondre aux attentes des familles lagordaises.

Disparition de l'abonnement annuel payant pour accéder au service et **mise en place d'une facturation au trajet** : désormais, vous ne payez que ce que vous utilisez, sans surcoût par rapport à l'année scolaire 2022-2023, même si votre enfant prend le car tous les jours d'école, matin et soir.

Facturation mensuelle : groupée avec celle de la restauration scolaire, elle est payable selon les mêmes modalités qu'auparavant (prélèvement automatique, paiement internet, chez un buraliste agréé ou par chèque).



3 QUESTIONS À... ARNAUD MAGNIN

A 50 ans, le septuple champion de France et du monde des « + de 35 ans » fait du tennis à plein temps au sein du Lagord Tennis Squash (LTS). Entraîneur d'élèves en sport-études et professeur de cours pour adultes, c'est avec la « casquette » de capitaine de l'équipe première de Lagord, évoluant en 2^{ème} division nationale, que nous l'avons interviewé.

Présentez-nous les joueurs de cette équipe de Lagord ?

Il y a d'abord Arthur Féry, âgé de 21 ans et classé 32^{ème} joueur français. C'est un pur attaquant.

Il a joué le n°2 mondial Medvedev à Wimbledon sans être surclassé. Ensuite, Adrien Gobat, 22 ans, actuellement 52^{ème} joueur français, nous fait profiter de ses grandes qualités athlétiques. Stuart Parker, lui, est Anglais et assimilé 60^{ème} joueur de notre pays. A 26 ans, il constitue un bon attaquant de fond de court. Enfin, Josselin Ouanna, le 4^{ème} à avoir participé à la quasi-totalité des cinq rencontres disputées (quatre nuls et une seule défaite), possède un service et un coup droit de haut niveau. A 37 ans, celui qui a été 88^{ème} joueur mondial et a disputé plusieurs tournois du Grand Chelem nous a fait bénéficier de toute son expérience.

Quelles sont les raisons ayant contribué à ce que Lagord parvienne à se maintenir en Pro B (2^{ème} division nationale) ?

En premier lieu, le fait qu'Arthur Féry, notre numéro un, gagne tous ses matches, à l'exception d'un double, nous a bien aidés. Ensuite, la cohésion de groupe, avec notamment la présence des titulaires et des remplaçants à toutes les rencontres, a été remarquable. Aussi, depuis huit années que nous sommes en Pro B, nous avons bâti une véritable équipe prête à affronter les meilleures.

Justement, quelles sont vos ambitions pour la saison à venir ?

Cela fait donc longtemps que nous parvenons à nous maintenir en Pro B, ce qui est déjà une performance pour cette équipe qui se situait trois étages en-dessous quand je l'ai prise en mains. Aujourd'hui, nous nous devons d'être ambitieux et viser la montée en Pro A. Ce serait l'accomplissement ultime de hisser Lagord au plus haut niveau national.



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter, Lagord est équipée de PanneauPocket.

Événements de la vie quotidienne, travaux sur la voirie, arrêts de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application PanneauPocket.

Disponible sur Play Store, App Store ou AppGallery

Retrouvez également toutes les infos et alertes des communes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com



PROCHAINEMENT !

Samedi 3 février

Tournoi open de squash • Lagord Tennis Squash.

Dimanches 11 février et 10 mars

Tournois de padel P100 hommes le 11/02 et P250 hommes le 10/03 • Lagord Tennis Squash

Dimanche 11 février

Brocante Organisée par le club de football de Cap Aunis • Salle polyvalente de Lagord

Mardi 13 février > 18h

Assemblée générale du comité de quartier Autour de l'Ermitage • A la médiathèque

Vendredis 16 février et 15 mars

Petits déjeuners Organisés par le comité de quartier Autour de l'Ermitage • Au square des Echassiers (jours de marché)

Du vendredi 17 au vendredi 23 février

Tournoi de tennis jeunes (catégories 13-16 ans garçons et filles / 8-10 ans garçons et filles) • Lagord Tennis Squash

Du lundi 19 au vendredi 23 février
du lundi 26 février au vendredi 1^{er} mars

Stages de tennis • Au LTS (Lagord Tennis squash).

Vendredi 23 février > 18h30

Assemblée générale du comité de quartier La Plouzière • A la médiathèque

Dimanche 10 mars > après-midi

Concours de pétanque en doublette et doublette féminine Organisés par le Pétanque Club de Lagord • Boulodrome, avenue Fief des Jarries

Dimanche 24 mars > 10h30

Marche aux chocolats Organisée par le comité de quartier Le Lignon-La Descenderie • Départ devant le CFA situé dans le parc Atlantech

Dimanche 24 mars > 15h30

Concert de printemps par l'Orchestre d'Harmonie • Salle polyvalente

Les rendez-vous de la MÉDIATHÈQUE



Du 16 janvier au 2 mars

Exposition ludique

« La maison dans tous ses états » d'Anim'Expo pour apprendre en jouant.

Samedis 3 février et 16 mars > 10h

Ateliers d'écriture, par Olivier Lebleu.

Samedi 3 février > 15h30

Atelier DADA architecture

(pour + de 7 ans accompagnés de parents).

Du lundi 5 au vendredi 9 février

Résidence de la Cie La Baleine Cargo

en partenariat avec le CNAREP.

Sortie de résidence, le **jeudi 8 février**, sur le parvis de la médiathèque > 18h

Samedi 10 février > 10h30

Les Bébés-lecteurs

(pour les 0-3 ans)

Samedi 10 février > 16h

Racontée publique :

des contes proposés par Hélène Agulhon (conteuse) et les participants du cycle d'ateliers de la parole contée.

Mercredi 21 février > 10h30

P'tits Pestacles, par Lucien Debrus (pour les enfants de 6 mois à 4 ans).

Samedi 9 mars > 10h30

Les Bébélomanes. Des « petits » concerts pour les petites oreilles par un musicien-enseignant de l'école de musique de Lagord. Séance animée par Irène Just, joueuse de flûte traversière.

Vendredi 15 mars > 16h

Partage de savoirs

Thème : prévention incendie. Rendez-vous créé par le Comité de quartier Autour de l'Ermitage

Samedi 16 mars > 16h

Printemps des Poètes :

rencontre-lecture autour du livre Lignes de Crêtes, avec Brigitte Agulhon (conteuse) et Hélène Lamarche (plasticienne).

Samedi 23 mars > 16h30

Printemps des Poètes : concert

Duo Nougaresque, avec Jean-Marc Wickel (chant) et Michel Boudjema (piano).

Informations et réservations au 05 46 28 91 60

L'actualité du CCAS

MUTUELLE POUR TOUS

Le CCAS de Lagord a développé un projet de mutuelle solidaire et négociée, afin d'améliorer l'accès aux soins et de renforcer le pouvoir d'achat de tous les lagordais. Ainsi, « Ma Commune, Ma Santé » permet de faire bénéficier aux Lagordais d'une mutuelle complémentaire santé, à moindre coût et accessible à tous. A noter que les personnes possédant déjà une mutuelle peuvent aussi bénéficier de conseils de la part de l'association ACTIOM.

Prochaines permanences, sur rendez-vous, au CCAS de Lagord : **vendredis 9 février et 8 mars, de 9h à 12h.**

Pour tout renseignement, ou pour un rendez-vous en mairie, 05 46 00 62 12

PROGRAMME GRATUIT DE PRÉVENTION

Vous avez plus de 60 ans et vous souhaitez garder la forme ? Voilà l'objectif d'ICOPE, un programme gratuit de prévention conçu par l'organisation mondiale de la santé et proposé par plusieurs acteurs de la santé de notre territoire. Ce programme repose sur la surveillance de 6 fonctions essentielles du « bien-vieillir » : Vision, Audition, Mémoire, Nutrition, Etat psychologique et Mobilité. En cas de déclin de l'une de ces fonctions, un professionnel de santé formé, en lien avec votre médecin traitant, vous propose un programme personnalisé pour améliorer votre vision, renforcer votre musculature, optimiser votre alimentation...

Pour faire un test de dépistage gratuit et simple en 10 minutes, cliquez sur le lien suivant : <https://icopebot.botdesign.net> ou téléchargez l'application mobile « ICOPE Monitor ». Si vous n'êtes pas à l'aise avec les outils numériques, vous pouvez effectuer ce test avec un aidant ou avec l'aide d'un professionnel de santé formé proche de votre domicile (infirmier, pharmacien, professionnel du CCAS...). Pour connaître le professionnel formé le plus proche de votre domicile, contactez le DAC 17 au 0809 109 109 (prix d'un appel local) ou cliquez sur le lien suivant : <https://www.dac-17.fr/reperage-des-fragilites>.



Monsieur le Maire Antoine Grau et l'équipe municipale de Lagord vont rencontrer les habitants pour échanger sur l'actualité de leur quartier et les perspectives des prochaines années.

mercredi
3
avril
Maison de quartier du Lignon

de
18h30 à 20h
vendredi
12
avril
Salle Gaston-Gaillard

vendredi
19
avril
Salle de conférence de la médiathèque

www.lagord.fr
@mairielagord
mairielagord

lagord
CONJUGUONS NOS ÉNERGIES